

VOTE	
QUORUM : 300	
Nombre de délégués :	598
Votants :	104
Présents :	95
Pouvoirs :	9
Pour :	104
Abstention :	0
Contre :	0

<p style="text-align: center;"><b>COMITE SYNDICAL</b> <b>du SIED 70</b></p> <p style="text-align: center;"><b>des 18 et 25 mars 2023</b></p> <p style="text-align: center;">Dates de convocation : 28 février 2023 et 20 mars 2023</p>
--

**DELIBERATION N° 3**

**OBJET : Transfert de la compétence « Chauffage bois et réseau de chaleur » par la commune de CHAMPLITTE**

Monsieur le Président présente la demande de la commune de CHAMPLITTE qui, par délibération de son conseil municipal du 16 mars 2023, sollicite le transfert de sa compétence « Chauffage bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse destiné à desservir l'EHPAD, la Mairie, la Maison France Service, le Pôle scolaire, la salle des fêtes, le Château (partie administrative).

Il précise qu'au stade de l'étude de faisabilité, menée sous délégation de maîtrise d'ouvrage du Syndicat, l'investissement correspondant est estimé à 1 400 000 € HT, frais d'ingénierie compris, hors subvention.

La Commission « Finances, Communication et Affaires Générales » et le Bureau syndical du 8 mars 2023 ont émis un avis favorable à ce transfert de compétence.

Monsieur le Président rappelle que la construction d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur ne sera envisagée que dans la mesure où les clients potentiels du service se seront engagés à payer l'ensemble des dépenses affectées à ce réseau qui feront l'objet d'un budget annexe indépendant et que cette installation pourra utilement compléter le parc des chaufferies déjà gérées par le SIED 70.

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

**1) ACCEPTE** le transfert de la commune de CHAMPLITTE au SIED 70 de la compétence «chaufferie bois et réseau de chaleur» pour desservir différents bâtiments.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Jean-Marc JAVAUZ



REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20230325-DEL IB3C5250